

PREFECTURE DE LA VIENNE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2018-DCPPAT/BE-238 en date du 27 décembre 2018, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours du **lundi 4 mars 2019 (9h30)** au **jeudi 4 avril 2019 (17h)**, dans la commune de BLANZAY sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Président de la SAS Ferme Eolienne de Blanzay, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de BLANZAY, activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact sera déposé à la mairie de BLANZAY afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- **lundi de 8h30 à 12h45**
- **mardi de 8h30 à 12h45 et de 13h15 à 17h**
- **mercredi de 8h30 à 12h30**
- **jeudi de 8h30 à 12h45 et de 13h15 à 17h**
- **vendredi de 8h30 à 12h45 et de 13h15 à 16h**

Monsieur, Jean-Claude SIRON Officier de gendarmerie en retraite, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 10 décembre 2018, recevra en personne à la mairie de BLANZAY les observations du public :

- **lundi 4 mars 2019 de 9h30 à 12h30**
 - **vendredi 15 mars 2019 de 9h45 à 12h45**
 - **mardi 19 mars 2019 de 14h à 17h**
 - **mercredi 27 mars 2019 de 9h30 à 12h30**
 - **jeudi 4 avril 2019 de 14h à 17h**

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions par lettre adressée pendant toute la durée de l'enquête au commissaire-enquêteur à la mairie de BLANZAY, 18 rue du Cèdre 86400 Blanzay, siège de l'enquête, ou aux adresses électroniques suivantes :

- registre numérique : www.registre-numerique.fr/Projet-Eolien-Blanzay
- adresse email de dépôt des contributions : projet-eolien-blanzay@mail.registre-numerique.fr

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 17 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et à la Mairie de BLANZAY, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS Ferme Eolienne de Blanzay 1 rue des Archebusiers 67 000 STRASBOURG. M. Sébastien BEUZE Tél: 05 55 48 38 97 Mail: sebastien.beuze@volkswind.com